

ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES ET CELLES PORTEUSES DE HANDICAP

NOS ENGAGEMENTS

Le vieillissement de la population représente un défi pour le Département, qui se doit de faire évoluer ses actions dans le domaine du maintien à domicile. Si la famille constitue la première aide dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, les séniors et les personnes en situation de handicap ont souvent recours à un prestataire pour l'aide à domicile. Accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap implique également de prendre en compte les besoins de leurs proches aidants, en développant des dispositifs de soutien et en reconnaissant leur rôle essentiel. Enfin, la Collectivité a pour objectif de développer l'offre d'accueil et d'hébergement pour les publics vulnérables à travers un plan de rattrapage ambitieux.

CE QUE NOUS AVONS FAIT (2021-2024)

- ✓ 80 heures de suppléance de nuit et de week-end pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie en grande dépendance ;
- ✓ 42 places d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;
- ✓ Mise en place d'un système de télégestion pour les Services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
- ✓ 12 Maisons d'accueillants familiaux (MAF) ouvertes ;
- ✓ Mise en place d'une équipe mobile d'appui pour les accueillants familiaux pour améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap psychique ;
- ✓ Rénovation du Foyer d'accueil médicalisé de Saint-François ;
- ✓ 321 places en Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes autorisées ;
- ✓ 422 places en Résidence autonomie autorisées ;
- ✓ Signature de la « Convention KHATTAÏ » pour la création de 645 places en faveur des personnes en situation de handicap ;
- ✓ 6 239 chantiers d'amélioration de l'habitat ;
- ✓ 17 projets d'habitat inclusif validés pour 177 habitants ;
- ✓ 25 places en Établissement d'accueil médicalisé (EAM), 25 places en Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) et 25 places en Établissement d'accueil non-médicalisé autorisées.

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE (2025-2028)

- Facilitation des démarches et des parcours par la mise en place du Service public départemental de l'autonomie ;
- Renforcement des opérations d'amélioration de l'habitat (3 000 chantiers par an) en réduisant sensiblement les délais ;
- Poursuite de l'accompagnement des structures d'aides à domicile ;
- Ouverture des 422 places de résidence autonomie ;
- Ouverture de 11 MAF ;
- Poursuite de l'accompagnement pour le maintien à domicile en prévenant l'entrée des personnes âgées dans la dépendance ;
- Poursuite de la stratégie d'évolution de l'offre : 242 places nouvelles pour les personnes âgées et 870 places supplémentaires pour les personnes en situation de handicap.

Zoom sur...

MAF : Des séniors en plénitude au Tampon

La MAF Plénitude, une bâtisse de 300 m², s'étend sur une parcelle de 1 000 m². La structure y accueille 9 personnes âgées qui sont hébergées tout au long de l'année. La MAF se situe dans un quartier en plein développement au cœur du 14^e km à proximité d'une pharmacie, d'un médecin, de professionnels de santé, d'un supermarché ou encore d'un coiffeur. Les MAF sont une solution innovante face à la problématique de l'insuffisance de places d'accueil sur notre territoire, mêlant respect des habitudes de la personne âgée tout en proposant une prise en charge adaptée à ses besoins. La Réunion compte 24 MAF validées pour 216 places d'accueil, dont 13 ouvertes pour 111 places.

Zoom sur...

Un engagement historique pour les personnes en situation de handicap

Afin de répondre à un besoin croissant, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Département ont initié un plan de rattrapage en faveur de l'amélioration du taux d'équipement pour les établissements et services accueillant les personnes en situation de handicap. L'ARS a validé le financement de ce plan à hauteur de 37,9 millions d'euros. L'engagement financier du Département est de 29 millions d'euros

Ce plan prévoit pour la période 2024-2030 la création de :

- 125 places en EAM ;
- 225 places de SAMSAH.

Le Département s'engage à financer sur la même période :

- 320 places de Service d'accompagnement à la vie sociale ;
- 200 places de Foyer de vie ou Foyer d'accueil occupationnel.

Le Département au défi de l'AUTONOMIE

- 65 100 personnes en perte d'autonomie en 2050 ;
- 57 000 personnes âgées ou en situation de handicap accompagnées ;
- 29 049 bénéficiaires de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie)

